

SÉANCE DU 9 avril 2010

Convocation du conseil municipal établie, expédiée et affichée le 2 avril 2010.

L'an deux mille dix, le **neuf avril** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. **Michel Bonin, Maire**.

Etaient présents : Michel Bonin, Daniel Plasson, Pascal Bonin, Dominique Vincent, Chantal Carlier, Gérard Clément, Gilbert Gérard, Daniel Détang, et Robert Clerc.

Chantal Carlier a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal a été approuvé sans observation.

Lors de cette séance le Conseil Municipal a délibéré sur:

- **Compte administratif 2009** : Etabli par le maire. Présentation détaillée faite, il fait apparaître un excédent global de trésorerie au 31 décembre 2009 de 74 611,75€ dont 60 735,32€ en fonctionnement et 13 876,43€ en investissement. Approuvé à l'unanimité après retrait du maire.
- **Compte de gestion 2009** : Etabli par monsieur le receveur municipal. Il mentionne les mêmes chiffres que le compte administratif 2009. Approuvé à l'unanimité.
- **Affectation du résultat de fonctionnement** : Compte tenu de l'excédent d'investissement, à l'unanimité décision est prise d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 recettes de fonctionnement.
- **Fixation des taux d'imposition** : A l'unanimité, décision est prise de ne pas modifier les taux d'imposition 2009, lesquels taux sont les suivants : taxe d'habitation : 3.31%, taxe foncier bâti : 4,80% et taxe foncier non bâti : 24,69%.
- **Subvention aux associations et CCAS** : A l'unanimité, décision est prise d'attribuer les subventions suivantes : 1000€ AU CCAS de St Martin-de-Salencey, 800€ à la antine de St Martin-de-Salencey, 300€ à la coopérative scolaire de St Martin-de-Salencey, 50€ à l'amicale des donneurs de sang de St Bonnet-de-Joux, 100€ à l'association Entraide des trois cantons à Marizy
- **Budget primitif 2010** : Voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 131 265 € en fonctionnement et à la somme de 72 415€ en investissement.
- **Adhésion aux différents contrats d'approvisionnement résineux** : Monsieur le Maire présente le texte du contrat d'approvisionnement de la Société Bois et Sciages de Sougy, daté du 18 avril 2007, qui lui a été présenté par l'ONF et des contrats qui lui sont annexés. Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de mettre en vente, dans le cadre des contrats d'approvisionnement visés ci-dessus, les bois résineux provenant de la forêt communale jusqu'à échéance du contrat et accepte toutes les clauses techniques et financières du contrat. L'ONF proposera à la commune, selon les programmes des coupes fixé à l'aménagement, de réserver les coupes de résineux à ces différents contrats d'approvisionnement. En application de l'article L144-1, chargé de la vente des coupes, l'Office représentera la commune dans les négociations périodiques à mener avec l'acheteur pour l'application des articles 4 à 8 du contrat et d'une manière générale dans toutes les procédures relatives à la mise en œuvre du contrat, à l'exclusion de celles impliquant la responsabilité financière ou juridique propre de la commune de St Martin de Salencey, décide de mettre en vente les parcelles n° 4 0 7, 18 et 26, inscrites à l'état d'assiette pour l'année 2010, décide que la vente se fera par les soins de l'ONF, dans le cadre de ces contrats d'approvisionnement par une vente de bois sur pied à la mesure. La valeur de la coupe sera déterminée en fonction du volume réceptionné à l'usine, du prix unitaire des produits correspondant, au prix unitaire bord de route diminué des frais d'exploitation et de maîtrise d'œuvre payés directement par les différentes entreprises contractantes.
- **Restauration du monument aux morts** : Présentation est faite du devis de M. Brice AULION pour restauration du monument aux morts : nettoyage complet et peinture des noms, pour un coût de 600€. Accord du conseil municipal à l'unanimité de ce devis.
- **Délégué SIVU « Spanc du clunisois »** : Décision est prise à l'unanimité de remplacer la déléguée suppléante du SPANC, Marion Le Hir de Fallois par Chantal Carlier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le présent compte rendu des délibérations prises par le Conseil Municipal a été affiché par Nous, Michel Bonin, Maire, à la porte de la Mairie le **16 avril 2010**, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.